



Section du Rhône et de la Métropole de Lyon
33, rue Bossuet – 69006 Lyon

Point de contact à la SMLH 69 :
Madame Pascale Romestaing
Tél : 06 22 41 12 27
Courriel : p.romestaing@free.fr

LETTRE AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

La section du Rhône et de la Métropole de Lyon de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH), organise l'édition 2023 du « prix de l'apprentissage », au profit des jeunes suivant une formation en alternance. Cette action de solidarité, qui concourt par ailleurs à la promotion des métiers manuels, est destinée à soutenir de jeunes élèves méritants rencontrant des difficultés particulières à réaliser leur projet professionnel.

Cette année, notre « prix de l'apprentissage » est organisé conjointement avec le prix des « palmes de l'apprentissage » de l'Association des Membres des Palmes Académiques (AMOPA), avec le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

Notre objectif est de sélectionner quinze à vingt candidats dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon. Si, comme nous l'espérons, vous acceptez de participer à cette action, il vous est demandé de bien vouloir en informer dès à présent vos élèves.

La composition du dossier, nos critères de sélection et l'acte de candidature commun SMLH-AMOPA sont téléchargeables en ligne sur le site internet de la CMA à l'adresse suivante : <https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur>

Pour une meilleure organisation du travail des membres du jury, il vous est demandé de bien vouloir transmettre, dès à présent et ce **jusqu'au 30 juin** dernier délais, les dossiers complets comprenant les documents conformes à la composition du dossier, ainsi que l'acte de candidature de vos candidats, sous format électronique, à Madame Ani Annikian (ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr).

Après l'étude des dossiers proposés par les établissements (deux dossiers au minimum par établissement), notre jury se réunira le 16 septembre pour un entretien personnel de tous les candidats retenus avec les membres du jury. A l'issue de ces entretiens le jury délibèrera.

La cérémonie de remise des prix, à laquelle seront conviés l'ensemble des candidats et leurs familles, ainsi que leurs professeurs et maîtres d'apprentissage, est prévue le 11 octobre en un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Notre lauréat participera au gala national de remise des prix de l'apprentissage de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) qui aura lieu à Paris le 14 octobre.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer la participation de votre établissement à cette action. Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame la directrice, Monsieur le directeur, en ma parfaite considération.

Alain Galliano
Président de la section SMLH du Rhône et de la Métropole de Lyon

PRIX DE L'APPRENTISSAGE DE LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
SECTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Annexe 1

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est demandé aux CFA de bien vouloir établir et transmettre à la SMLH 69 sous couvert de la CMA (ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr) un dossier par candidat comportant au minimum :

- 1) Une fiche succincte sur l'établissement** mentionnant les formations assurées, le nombre d'apprentis concernés pour l'année en cours, les résultats obtenus l'année précédente (taux de réussite, taux d'insertion professionnelle...)
Nb : Une fiche par CFA pour l'ensemble des dossiers transmis.

- 2) L'acte de candidature du candidat** à télécharger sur le site de la CMA (cma-lyonrhone.fr).
Il comporte les rubriques état-civil, adresse, n° de téléphone, mail - situation de l'intéressé - situation de la famille et profession des parents - cursus scolaire - formation en alternance suivie - projet professionnel - besoins matériels de démarrage dans la filière choisie et coût estimé - toutes autres informations utiles pour le choix des lauréats.
Nb : Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées.

- 3) L'avis du maître d'apprentissage sur :**
 - Le comportement du candidat (traits principaux en regard des critères de sélection), la qualité du travail fourni, les aptitudes en regard de son projet professionnel, les capacités futures estimées, l'investissement du candidat dans sa formation et éventuellement dans d'autres domaines.
 - La situation du candidat et/ou de sa famille : difficultés sociales, familiales, financières, handicap éventuel et tout autre élément susceptible d'éclairer le Jury ...*Nb : Les avis devront comporter le nom et la signature du professeur ou du maître d'apprentissage avec ses coordonnées téléphoniques et/ou adresse courriel pour pouvoir le joindre en cas de besoin.*

- 4) Une lettre manuscrite de motivation à concourir et le projet professionnel du candidat**, exprimant ses ambitions, et en quoi le prix des apprentis la Société des Membres de la Légion d'honneur pourrait lui être utile et les difficultés personnelles ou familiales qu'il rencontre actuellement.
Nb : (Toutes les rubriques doivent être renseignées)
Lettre manuscrite d'environ une page et ne devant pas excéder une feuille recto verso.

La date de réception des dossiers de candidature à la CMA est fixée au 30 Juin 2023.
Les dossiers incomplets ou nous parvenant après cette date ne pourront pas être retenus.

PRIX DES APPRENTIS DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR
SECTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Annexe 2

CRITERES DE SELECTION A L'ATTENTION DES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS

La section du Rhône et de la métropole de Lyon de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH 69) demande aux centres de formation des apprentis de fournir au maximum 5 dossiers.

La SMLH 69 ne prendra pas en compte un dossier unique qui serait présenté par un établissement.

Les candidats seront choisis par leur organisme de formation parmi les apprentis méritants, sans antécédents judiciaires, nécessitant une aide matérielle du fait de leur situation sociale, familiale ou de santé et des difficultés qu'ils rencontrent dans leur cycle de formation.

Pendant sa formation, l'élève devra avoir fait preuve de motivation, assiduité, ponctualité, respect envers les enseignants, civisme, esprit d'équipe et de camaraderie, et avoir fourni un travail de qualité.

Le choix devra se faire parmi des jeunes, garçons ou filles, **déjà engagés dans un cycle de formation ou en fin de formation** : il ne sera pas accepté de dossier de candidat arrivant tout juste dans l'établissement et qui n'aurait donc pas pu être suffisamment évalué par les équipes professorales au moment où les dossiers nous sont transmis.

La SMLH 69 n'acceptera aucun dossier qui aurait déjà été présenté les années précédentes.

PRIX SMLH - CALENDRIER PREVISIONNEL 2023

Dates	Principaux jalons	Acteurs
30 juin	Date limite de réception des dossiers pour la SMLH	Etablissements candidats
Juillet-Août-Septembre	Etude des dossiers, sélection des candidats	Membres du jury SMLH 69
16 septembre	Réception des candidats retenus et réunion du jury	Membres du jury SMLH 69
11 octobre	Cérémonie de remise des prix	Lieu à définir
14 octobre	Remise des prix au niveau national à Paris	Siège SMLH

PRIX SMLH – POINTS DE CONTACT

Contact CMA pour toute information complémentaire sur l'organisation des prix de l'apprentissage.

Madame Ani Annikian
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
10, rue Paul Montrochet
69002 Lyon
Courriel : ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr

Contact SMLH pour toute information complémentaire sur le prix des apprentis de la SMLH.

Madame Pascale Romestaing
SMLH – Section du Rhône et de la Métropole de Lyon
33, rue Bossuet – 69006 Lyon
Téléphone : 06 22 41 12 27
Courriel : p.romestaing@free.fr